

(L'étiquette avant)

Groupe	1B	Insecticide
--------	-----------	-------------

Chlorpyrifos 480 EC

INSECTICIDE

AGRICOLE

Concentré Émulsifiable

Contient du chlorpyrifos

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers et aux autres utilisateurs non certifiés d'utiliser ces produits.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET VOIR LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: Chlorpyrifos 480 g/L

Avertissement, contient l'allergène soja.

N° D'ENREGISTREMENT: 29849

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 10 L



Danger

Poison

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX/PEUT SENSIBILISER LA PEAU.

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P.1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

RC# 000-0210

PRÉCAUTIONS : TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'INGESTION. NOCIF SI INHALÉ OU SI ABSORBÉ PAR LA PEAU.

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU ET LES YEUX. PEUT SENSIBILISER LA PEAU.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Manipuler seulement en présence de ventilation appropriée. Voir les mises en garde à l'intention des préposés au mélange ou au chargement ou à l'application pour l'équipement de protection nécessaire. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation et avant de manger ou de fumer. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver à part des autres avant réutilisation. Détruire les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures. Lors de l'application du produit, s'assurer qu'il ne risque pas d'atteindre des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par la dérive. **COMBUSTIBLE** - Ne pas conserver ou utiliser à proximité d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Cet insecticide est toxique pour la faune, et les oiseaux. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. La dérive et le ruissellement à partir des zones traitées peuvent être dangereux pour les organismes des milieux aquatiques adjacents. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Éponger les déversements avec une matière absorbante puis s'en débarrasser de façon approuvée. **TOXIQUE** pour les oiseaux, les mammifères sauvages, et les abeilles exposées directement avec le produit ou la dérive de pulvérisation ou encore, de contact avec des résidus présents sur des plantes en floraison. Ne pas utiliser sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison. **TOXIQUE** pour certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes bénéfiques qui vivent dans les habitats situés près du site à traiter comme les haies et les terrains boisés. **NE PAS** appliquer ce produit et éviter la dérive vers les cultures ou les mauvaises herbes en floraison si des abeilles fréquentent le site à traiter. Les préposés à l'application doivent informer les apiculteurs de leur localité avant de traiter si des ruches se trouvent dans les champs adjacents. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du secteur traité. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités jusque dans les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site à traiter avant de procéder au traitement. Des précipitations intenses, une pente modérée à forte, des sols dénudés ou mal drainés (p. ex., compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques comme les sols argileux) présentent des conditions et des caractéristiques susceptibles de causer du ruissellement. Ne pas appliquer ce produit lorsque des pluies abondantes sont prévues. La contamination de milieux aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'établissement de filtres végétaux (zones tampons) entre le site traité et la limite du plan d'eau à protéger.

PREMIERS SOINS : **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Si elle respire avec difficulté, donner de l'oxygène. Si les symptômes d'inhibition de la cholinestérase apparaissent (par exemple: maux de tête, étourdissements, faiblesse, incoordination, convulsions musculaires, tremblements, nausée, crampes abdominales, diarrhée, sudation), recourir IMMÉDIATEMENT au médecin. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le chlorpyrifos est un composé organophosphoré, inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les vertiges, les sueurs, la salivation excessive, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, l'incoordination, le vomissement, les crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. **NOTA :** Ce produit contient un solvant qui est un distillat de pétrole.

ENTREPOSAGE : Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture animale ou humaine lorsqu'on entrepose le produit ou qu'on élimine les restes. Éviter de conserver à forte température. Protéger de l'humidité. Éviter la contamination par l'eau, les acides ou les alcalins. Ne pas conserver à proximité d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Livret détachable)

Groupe **1B** Insecticide

Chlorpyrifos 480 EC

INSECTICIDE

AGRICOLE

Concentré Émulsifiable

Contient du chlorpyrifos

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers et aux autres utilisateurs non certifiés d'utiliser ces produits.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET VOIR LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: Chlorpyrifos 480 g/L

Avertissement, contient l'allergène soja.

N° D'ENREGISTREMENT : 29849

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 10 L



Danger

Poison

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX/PEUT SENSIBILISER LA PEAU.

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P.1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

RC# 000-0210

PRÉCAUTIONS

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
MORTEL OU TOXIQUE EN CAS D'INGESTION.
NOCIF SI D'INHALÉ OU SI ABSORBÉ PAR LA PEAU.
CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU ET LES YEUX.
PEUT SENSIBILISER LA PEAU.**

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Manipuler seulement en présence de ventilation appropriée. Voir les mises en garde à l'intention des préposés au mélange ou au chargement ou à l'application pour l'équipement de protection nécessaire. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation et avant de manger ou de fumer. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver à part des autres avant réutilisation. Détruire les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures. Lors de l'application du produit, s'assurer qu'il ne risque pas d'atteindre des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par la dérive. **COMBUSTIBLE** - Ne pas conserver ou utiliser à proximité d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS : **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Si elle respire avec difficulté, donner de l'oxygène. Si les symptômes d'inhibition de la cholinestérase apparaissent (par exemple: maux de tête, étourdissements, faiblesse, incoordination, convulsions musculaires, tremblements, nausée, crampes abdominales, diarrhée, sudation), recourir IMMÉDIATEMENT au médecin. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le chlorpyrifos est un composé organophosphoré, inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les vertiges, les sueurs, la salivation excessive, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, l'incoordination, le vomissement, les crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. **NOTA :** Ce produit contient un solvant qui est un distillat de pétrole.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Cet insecticide est toxique pour la faune, et les oiseaux. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. La dérive et le ruissellement à partir des zones traitées peuvent être dangereux pour les organismes des milieux

aquatiques adjacents. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Éponger les déversements avec une matière absorbante puis s'en défaire de façon approuvée.

DANGERS : Ce produit est TOXIQUE pour les oiseaux, les mammifères sauvages, et les abeilles exposées directement avec le produit ou la dérive de pulvérisation ou encore, de contact avec des résidus présents sur des plantes en floraison. Ne pas utiliser sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison. TOXIQUE pour certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes bénéfiques qui vivent dans les habitats situés près du site à traiter comme les haies et les terrains boisés. NE PAS appliquer ce produit et éviter la dérive vers les cultures ou les mauvaises herbes en floraison si des abeilles fréquentent le site à traiter. Les préposés à l'application doivent informer les apiculteurs de leur localité avant de traiter si des ruches se trouvent dans les champs adjacents. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du secteur traité. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités jusque dans les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site à traiter avant de procéder au traitement. Des précipitations intenses, une pente modérée à forte, des sols dénudés ou mal drainés (p. ex., compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques comme les sols argileux) présentent des conditions et des caractéristiques susceptibles de causer du ruissellement. Ne pas appliquer ce produit lorsque des pluies abondantes sont prévues. La contamination de milieux aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'établissement de filtres végétaux (zones tampons) entre le site traité et la limite du plan d'eau à protéger.

Zones Tampons Servant à la Protection des Habitats Aquatiques

Dans tous les cas : NE PAS appliquer ce produit pendant les périodes de calme plat. Éviter tout traitement lorsque les vents soufflent en rafales.

Pulvérisation aérienne : NE PAS appliquer ce produit lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol sur le site traité. Seules les buses de type CP[®] ou à jet plat sont permises, avec les restrictions suivantes relatives au réglage :

Type de buse	Restriction
CP [®]	PAS DE déflexion supérieure à 30 °

Zones tampons

Il faut établir des zones tampons comme indiqué dans les tableaux suivants entre la limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats aquatiques sensibles (lacs, rivières, fondrières, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, réservoirs et milieux humides) ainsi que des habitats estuariens ou marins.

Pulvérisation aérienne

Lors de tout traitement par voie aérienne, une zone tampon de 100 mètres est requise pour protéger les habitats aquatiques.

Pulvérisation à rampe^{1,2}

Dose d'application (g m.a./ha)	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des habitats aquatiques ayant une profondeur de :		
	< 1 m	1 à 3 m	> 3 m
Inférieure ou égale à 576	50	40	30
Supérieure à 576 et inférieure ou égale à 1 152	55	45	35
Supérieure à 1 152 et inférieure ou égale à 2 304	60	50	40

¹Dans le cas des pulvérisateurs à rampe, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munies d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon mentionnée sur l'étiquette de 30 %.

²Aucune zone tampon n'est requise pour les traitements par bassinage (p. ex., contre la mouche du chou, la mouche de l'oignon et la mouche des semis).

PRECAUTIONS DE MANUTENTION

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE OU AU CHARGEMENT

Pour l'insecticide Chlorpyrifos 480 EC emballés dans des récipients de plus de 10 L, les préposés au mélange ou au chargement doivent employer un système de chargement fermé à transfert mécanique. Ils doivent également porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P et des chaussettes et des chaussures.

Pour l'insecticide Chlorpyrifos 480 EC emballés dans des récipients d'au plus 10 L, les préposés au mélange ou au chargement doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un tablier résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes, et un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P.

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS À L'APPLICATION

Ne pas appliquer au moyen de pulvérisateurs manuels à haute pression.

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol qui sont installés dans une cabine fermée doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine pour effectuer des réparations ou procéder au nettoyage (il faut retirer les gants au moment de retourner dans la cabine et les laisser à l'extérieur), et des chaussettes et des chaussures.

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol qui sont installés dans une cabine ouverte doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des chaussettes et des chaussures.

Les préposés à la pulvérisation aérienne doivent se trouver dans un cockpit fermé et porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures.

Les préposés à l'application employant un pulvérisateur manuel doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, une combinaison résistant aux produits chimiques et un dispositif de protection de la tête (lorsque le jet est dirigé vers le haut), des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques et un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P.

APPLICATION AÉRIENNE

MODE D'EMPLOI

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. **Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.** S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité Fédéral, Provincial et Territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.* Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive ; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

MODE D'EMPLOI

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Les seuils économiques provinciaux ne sont pas indiqués sur cette étiquette. Appliquer l'insecticide Chlorpyrifos 480 EC lorsque c'est recommandé par les autorités provinciales conformément aux directives de la province.

Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-204-233-3461 ou obtenir des conseils techniques par contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'insecticide Chlorpyrifos 480 EC agit contre divers insectes nuisibles comme poison de l'estomac, par contact et sous l'action des vapeurs du produit. Il ne présente aucune activité systémique et son action résiduelle est de courte durée lorsqu'il est exposé à la lumière ultraviolette (UV) en présence d'une légère humidité. L'activité résiduelle est plus longue en l'absence de lumière UV. Le traitement des plantes soumises à des conditions de grande sécheresse risque d'endommager la récolte.

Utiliser la dose supérieure de l'insecticide Chlorpyrifos 480 EC lorsque la surface du sol à traiter est extrêmement sèche ou que les infestations sont fortes. Ne pas incorporer aux sols organiques les pulvérisations faites avant la plantation. Si on la pratique, l'incorporation dans les sols minéraux doit rester superficielle (5 cm de profondeur). Pour l'application foliaire, on obtient les meilleurs résultats en traitant au début de la soirée. Appliquer l'insecticide dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du sol, de la végétation ou des insectes nuisibles visés.

Instructions de Mélange : Ajouter la quantité requise de l'insecticide Chlorpyrifos 480 EC dans le réservoir du pulvérisateur rempli aux 2/3 du volume final de pulvérisation désiré en agitant constamment. Ajouter le reste de l'eau nécessaire pour atteindre le volume final désiré. Pour maintenir un mélange homogène, laisser l'agitateur en marche pendant le mélange et l'application. Afin d'éviter la phytotoxicité, mélanger seulement avec d'autres produits antiparasitaires ou d'autres adjuvants, surfactants ou agents mouillants-adhésifs recommandé sur l'étiquette.

Pour toute applications généralisé de l'insecticide Chlorpyrifos 480 EC, NE PAS appliquer ce produit directement sur des habitats aquatiques (p. ex., lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies,

criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et terres humides) ni sur des habitats estuariens ou marins. NE PAS contaminer les réserves d'eau potable, les systèmes d'irrigation ou l'habitat aquatique en nettoyant le matériel de pulvérisation ou en éliminant les déchets. Les pulvérisations aériennes sont possibles seulement lorsque le mode d'emploi le permet. Un délai avant la plantation de 30 jours doit être respecté entre le traitement et la plantation de cultures d'assolement, à l'exception du radis, du pé-tsaï, du pak-choï et de plantes du genre *Brassica*, ces cultures ne demandant aucun délai avant leur plantation.

LES SEMIS DE GRANDE CULTURE (POMMES DE TERRE INCLUS)

Sites et organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi
CANOLA	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte. Le traitement est permis au moyen d'équipement de traitement au sol ou par voie aérienne si indiqué. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
légionnaire bertha, autographe de la luzerne, noctuelle ponctuée	Appliquer une dose de 750 mL à 1L dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles. Choisir le taux de dilution le plus élevé lorsque les infestations sont graves et que le feuillage est dense. Pulvériser le soir pour éviter de nuire aux pollinisateurs.
fausse-teigne des crucifères (larves)	Appliquer une dose de 1,0 à 1,5 L dans 100 à 200 L/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 40 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles. Choisir le taux de dilution le plus élevé lorsque les infestations sont graves et que le feuillage est dense. Pulvériser le soir pour éviter de nuire aux pollinisateurs.
punaise terne	Appliquer une dose de 500 mL à 1,0 L dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles. Choisir le taux de dilution le plus élevé lorsque les infestations sont graves et que le feuillage est dense. Pulvériser le soir pour éviter de nuire aux pollinisateurs.
légionnaire grise, ver gris moissonneur, ver gris orthogonal, ver gris à dos rouge, ver gris panaché	Appliquer une dose de 875 mL à 1,2 L dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur le sol ou le feuillage lorsque des signes de dommages apparaissent. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.
criquet	Appliquer une dose de 580 à 875 mL dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur le feuillage. Utiliser la dose la plus faible contre les criquets juvéniles et la dose la plus élevée contre les adultes. Traiter les zones contiguës non broutées et non utilisées, telles que bords de chemin, emprises et vaines clôtures, dès les premiers signes d'infestation.

Sites et organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi
LES CÉRÉALES-ORGE, BLÉ ET AVOINE	Ne pas traiter plus d'une fois par saison (blé et orge). Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte. La pulvérisation aérienne et au sol est permise uniquement lorsque précisé. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités. Les applications doivent être faites en fin d'après-midi ou en début de soirée, lorsqu'il fait plus de 15°C et que les vents sont moins de 10 km/h. Pour de plus amples renseignements, consulter votre conseiller agricole local.
noctuelle ponctuée (y compris légionnaire bertha), légionnaire grise, ver gris moissonneur, ver gris orthogonal, ver gris à dos rouge	Appliquer une dose de 875 à 1,2 L dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur le sol ou le feuillage lorsque des signes de dommages apparaissent. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.
criquet	Appliquer une dose de 580 à 875 mL dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser à pleine grandeur sur le feuillage. Utiliser la dose la plus faible contre les criquets juvéniles et la dose la plus élevée contre les adultes. Traiter les zones contiguës non broutées et non utilisées, telles que bords de chemin, emprises et vaines clôtures, dès les premiers signes d'infestation.
tétranyque du blé	Appliquer une dose de 625 mL dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur le feuillage.
puceron russe du blé	Appliquer une dose de 500 mL dans au moins 100 L/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans au moins 20 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur le feuillage.
cécidomyie du blé (cultures de BLÉ seulement)	Appliquer une dose de 830 mL à 1,0 L dans 50 à 200 L/ha pour le traitement à l'aide d'équipement de traitement au sol. Utiliser une dose de 1,0 L dans 10 à 30 L/ha pour la pulvérisation aérienne. Traiter lorsque les populations d'adultes ont atteint le seuil économique d'intervention et que 25 % des épis sont sortis de la gaine, mais attendre autant que possible que 30 % de la culture soient en floraison. La période d'intervention est critique pour l'efficacité de l'intervention. Traiter vers la fin de l'après-midi ou le début de la soirée lorsque la température est supérieure à 15 °C et que la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h.
MAÏS (SUCRÉ, DE GRANDE CULTURE)	Ne pas appliquer plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 70 jours avant la récolte. Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
noctuelle ipsilon, ver gris moissonneur, ver gris à dos rouge	<p>TRAITEMENT DU SOL (PRÉPLANTATION) Appliquer 2,4 L dans 200 à 400 L/ha en un traitement unique 3 à 7 jours avant la plantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures contiguës.</p> <p>TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS: Appliquer 1,2 à 2,4 L dans 200 à 400 L/ha. Appliquer en un traitement à pleine grandeur lorsque la culture est rendue au stade des 2 à 5 feuilles.</p>

Sites et organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi
LIN	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte. Le traitement est permis au moyen d'équipement de traitement au sol ou par voie aérienne lorsque précisé. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
légionnaire bertha	Appliquer une dose de 750 mL à 1,0 L dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles. Utiliser la dose la plus élevée contre les larves plus âgées ou lorsque le feuillage est dense.
légionnaire grise, ver gris moissonneur, ver gris orthogonal, ver gris à dos rouge, ver gris panaché, noctuelle ponctuée	Appliquer une dose de 875 mL à 1,2 L dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur le sol ou les feuilles lorsque des signes de dommages apparaissent.
LENTILLE	Le traitement est permis au moyen d'équipement de traitement au sol ou par voie aérienne lorsque précisé. Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte pour les applications jusqu'à 875 mL/ha. À une dose supérieure à 875 mL/ha, ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
ver gris orthogonal	Appliquer une dose de 875 mL à 1,2 L dans 100 à 200 L/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 20 L/ha par voie aérienne. Appliquer à pleine grandeur lorsque des signes de dommage apparaissent.
criquet	Appliquer une dose de 580 mL à 1,2 L dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Appliquer une fois par année, entre la floraison et la formation de la cosse. Il est essentiel que le traitement couvre uniformément la culture et le feuillage. Appliquer sous forme de traitement généralisé dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage. Utiliser la dose la plus faible contre les criquets juvéniles et la dose la plus élevée contre les adultes. Traiter les zones contiguës non broutées et non utilisées, telles que bords de chemin, emprises et vaines clôtures, dès les premiers signes d'infestation. Applications foliaires: elles donnent les meilleurs résultats quand on traite de bonne heure en soirée.
POMME DE TERRE	Traiter à l'aide d'équipement de traitement au sol (PAS DE PULVÉRISATION AÉRIENNE). Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités pour le dépistage, le désherbage ou l'irrigation.
doryphore de la pomme de terre (larve), altise de la pomme de terre et punaise terne	Appliquer une dose de 1 L dans 400 à 800 L/ha. Pulvériser sur les feuilles. La suppression du doryphore est plus efficace quand on pulvérise les jeunes larves. Pendant la saison, l'utilisation d'un produit contre les pucerons est à recommander.
noctuelle ipsilon, ver gris moissonneur et ver gris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL : Appliquer une dose de 2,4 L dans 200 à 400 L/ha. Traiter le sol une fois à pleine grandeur, de 3 à 7 jours avant la plantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes. TRAITEMENT DES SEMIS : Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 L dans 200 à 400 L/ha. Appliquer à pleine grandeur lorsque des signes de dommage apparaissent.

Sites et organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi
BETTERAVE À SUCRE	Traiter à l'aide d'équipement de traitement au sol (PAS DE PULVÉRISATION AÉRIENNE). Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 90 jours avant la récolte. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
ver gris orthogonal, ver gris à dos rouge	Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 L dans 50 à 200 L/ha. Appliquer à pleine grandeur sur les semis lorsque les premiers dommages apparaissent. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.
TOURNESOL	Effectuer un traitement au sol ou une pulvérisation aérienne selon les indications. Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 42 jours avant la récolte. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs.
léionnaire grise, ver gris orthogonal, ver gris à dos rouge	Traiter à l'aide d'équipement de traitement au sol (PAS DE PULVÉRISATION AÉRIENNE). Appliquer une dose de 1,2 L dans 50 à 200 L/ha. Appliquer à pleine grandeur lorsque les premiers signes de dommage apparaissent. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.
charançon des graines	Effectuer un traitement au sol ou une pulvérisation aérienne. Appliquer une dose de 1,2 dans au moins 20 L/ha. Appliquer à la fin de juillet au début d'août, lorsque des populations de charançons sont observées dans les capitules.
TABAC	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Traiter à l'aide d'équipement de traitement au sol (PAS DE PULVÉRISATION AÉRIENNE). Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
noctuelle ipsilon, ver gris moissonneur, ver gris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL : Appliquer une dose de 2,4 à 4,8 L dans 200 à 400 L/ha. Traiter le sol une fois à pleine grandeur, de 3 à 7 jours avant la plantation ou la transplantation. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm. Traiter aussi une bande de 15 m dans les cultures-abris et dans les vaines clôtures adjacentes.
ver gris moissonneur	TRAITEMENT DE LA CULTURE-ABRI : Appliquer une dose de 1,125 à 1,2 L dans 200 à 400 L/ha. Le ver gris moissonneur peut s'alimenter sur la culture-abri avant l'enfouissement printanier. Traiter les surfaces de culture du tabac et une bande d'environ 15 m dans les cultures-abris et dans les vaines clôtures adjacentes. Effectuer le traitement vers le milieu ou la fin d'avril, 4 ou 5 jours avant l'enfouissement. Lorsque la culture-abri de seigle atteint environ 15 cm, les larves seront le plus vulnérables au traitement. Les céréales servant de culture-abri qui sont traitées avec cet insecticide ne doivent pas servir à la consommation humaine ou animale si elles ont été traitées moins de 60 jours de la récolte.

LES FRUITS ET LES VEGETABLES DE GRANDE CULTURE

Sites et organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi
CAROTTE	Utiliser de l'équipement de traitement au sol seulement (PAS DE PULVÉRISATION AÉRIENNE). Ne pas appliquer plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
noctuelle epsilon, ver gris moissonneur, ver gris à dos rouge	<p>TRAITEMENT DU SOL: Appliquer une dose de 2,4 à 4,8 L dans 200 à 400 L/ha. Traiter une fois par saison, avant la plantation ou la transplantation. On peut aussi traiter une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes. Utiliser la dose la plus faible, sauf si l'humidité du sol est faible. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.</p> <p>TRAITEMENT DES SEMIS: Appliquer une dose de 2,4 à 4,8 L dans 200 à 400 L/ha. Traiter par application à pleine grandeur au stade de 2 à 5 feuilles. Utiliser la dose la plus faible, sauf si l'humidité du sol est faible. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm.</p>
CÉLERI, CONCOMBRE, POIVRON (VERT)	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 70 jours avant la récolte du céleri, 40 jours avant celle du poivron et 60 jours avant celle du concombre. Utiliser de l'équipement de traitement au sol seulement (PAS DE PULVÉRISATION AÉRIENNE). Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
noctuelle epsilon, ver gris moissonneur, ver gris à dos rouge	<p>TRAITEMENT DU SOL: Appliquer une dose de 2,4 L dans 200 à 400 L/ha. Traiter le sol une fois de 3 à 7 jours avant la plantation ou la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes.</p> <p>TRAITEMENT DES SEMIS : Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 L dans 200 à 400 L/ha. Effectuer un traitement à pleine grandeur au stade de 2 à 5 feuilles.</p>
CHOU, CHOU-FLEUR, BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES, PAK-CHOÏ, PÉ- TSAÏ.	Utiliser de l'équipement de traitement au sol seulement (PAS DE PULVÉRISATION AÉRIENNE). Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités pour le pak-choï et le pé-tsaï. Attendre 10 jours avant de pénétrer dans les champs de chou-fleur traités et un jour avant de pénétrer dans les champs traités de toutes les autres cultures. [Voir ci-dessous.] Si aucun ajout de granulés de chlorpyrifos n'a été effectué, ne pas traiter le brocoli, le chou, le chou-fleur, le pé-tsaï et le pak-choï plus de 2 fois par saison, et le chou de Bruxelles, pas plus de 3 fois par saison. Si un ajout de granulés de chlorpyrifos a été effectué, ne pas traiter le brocoli, le chou et le chou-fleur, le pé-tsaï et le pak-choï plus d'une fois par saison, et le chou de Bruxelles, pas plus de 2 fois par saison. Ne pas appliquer moins de 32 jours avant la récolte du brocoli, du chou, du chou de Bruxelles, du chou-fleur et du pé-tsaï ou moins de 15 jours avant la récolte du pak-choï.

Sites et organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi
mouche du chou	<p>TRAITEMENT À LA PLANTATION :</p> <p>Appliquer une dose de 210 mL/1 000 m de rang. Effectuer un traitement par bassinage avec une solution de 1 000 L/ha, sur 10 cm de chaque côté de la plante, de 7 à 10 jours après le semis ou 3 jours après la transplantation.</p> <p>BASSINAGE POSTPLANTATION : Mélanger 1,7 L dans assez d'eau pour compléter à 1 000 L de bouillie prête à pulvériser. Appliquer 12,5 L de solution par 100 m de rang, sur le sol, sur 10 cm de chaque côté de la plante. Ne pas traiter les parties des plantes qui seront récoltées.</p> <p>Si aucun ajout de granulés de chlorpyrifos n'a été effectué au moment des semis : Pour le brocoli, le chou de Bruxelles, le chou et le chou-fleur, traiter par bassinage moins de 3 jours après la transplantation (après le rétablissement des plants) ou 7 à 10 jours après les semis. Répéter 21 jours après le bassinage de transplantation ou 28 jours après le bassinage de semis.</p>
noctuelle ipsilon, ver gris moissonneur, ver gris à dos rouge (BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES, CHOU, CHOU- FLEUR, PÉ-TSAÏ)	<p>TRAITEMENT DU SOL: Appliquer une dose de 2,4 L dans 200 à 400 L/ha. Traiter le sol une fois de 3 à 7 jours avant la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes.</p> <p>TRAITEMENT DES SEMIS: Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 L dans 200 à 400 L/ha. Effectuer un traitement à pleine grandeur au stade de 2 à 5 feuilles.</p>
AIL	Ne pas traiter plus de 2 fois par saison. Ne pas appliquer moins de 50 jours avant la récolte. Utiliser de l'équipement de traitement au sol seulement (PAS DE PULVÉRISATION AÉRIENNE). Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
mouche de l'oignon	Appliquer une dose de 3,5 L dans 1 000 L/ha. Traiter par bassinage du sol sur le rang de semis.
noctuelle ipsilon, ver gris moissonneur, ver gris à dos rouge	<p>TRAITEMENT DU SOL : Appliquer une dose de 2,4 L dans 200 à 400 L/ha. Traiter le sol une fois de 3 à 7 jours avant la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes.</p> <p>TRAITEMENT DES SEMIS : Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 L dans 200 à 400 L/ha. Effectuer un traitement à pleine grandeur au stade de 2 à 5 feuilles lorsque des signes de dommages apparaissent.</p>
OIGNON (en bulbes, à mariner)	Traiter à l'aide d'équipement de traitement au sol (PAS DE PULVÉRISATION AÉRIENNE). Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités. Ne pas appliquer aux oignons à bottelet. [Voir aussi ci-dessous.] Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte.
noctuelle ipsilon, ver gris moissonneur, ver gris à dos rouge	<p>TRAITEMENT DU SOL: Appliquer une dose de 2,4 à 4,8 L dans 200 à 400 L/ha. Traiter une fois par saison, avant la plantation ou la transplantation. On peut aussi traiter une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes. Utiliser la dose la plus faible, sauf si l'humidité du sol est faible. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.</p> <p>TRAITEMENT DES SEMIS: Appliquer une dose de 2,35 à 4,80 dans 200 à 400 L/ha. Traiter par application à pleine grandeur au stade de 2 à 5 feuilles. Utiliser la dose la plus faible, sauf si l'humidité du sol est faible. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm.</p>

Sites et organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi														
FRAISE	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Utiliser de l'équipement de traitement au sol seulement (PAS DE PULVÉRISATION AÉRIENNE). Ne pas appliquer moins de 20 jours avant la récolte. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.														
noctuelle du fraisier (charançon des racines du fraisier)	Appliquer une dose de 1,17 à 1,20 L dans 2 000 L/ha. Pulvériser sur les feuilles une fois entre le 1 ^{er} et le 15 juin. Utiliser de préférence de grandes quantités d'eau pour humecter complètement toute la région du collet.														
RUTABAGA	Utiliser de l'équipement de traitement au sol seulement (PAS DE PULVÉRISATION AÉRIENNE). Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités. Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte. [Voir aussi cidessous.] Si aucun ajout de granulés de chlorpyrifos n'a été effectué, ne pas traiter plus de 4 fois par saison. Si un ajout de granulés de chlorpyrifos a été effectué, ne pas traiter plus de 3 fois par saison.														
noctuelle ipsilon, ver gris moissonneur, ver gris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL: Appliquer une dose de 2,4 L dans 200 à 400 L/ha. Traiter le sol une fois de 3 à 7 jours avant la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes. TRAITEMENT DES SEMIS: Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 L dans 200 à 400 L/ha. Effectuer un traitement à pleine grandeur au stade de 2 à 5 feuilles.														
mouche du chou	Appliquer une dose de 210 mL dans 125 L/1 000 m de rang. Appliquer sous forme de bassinage post-transplantation, sur 10 cm de chaque côté de la plante. Selon l'espacement des rangs, les doses sont les suivantes : <table border="1" data-bbox="625 1039 1006 1249"> <thead> <tr> <th>Espacement des rangs</th> <th>L/ha</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>30 cm</td> <td>7,00</td> </tr> <tr> <td>60 cm</td> <td>3,50</td> </tr> <tr> <td>75 cm</td> <td>2,80</td> </tr> <tr> <td>80 cm</td> <td>2,63</td> </tr> <tr> <td>90 cm</td> <td>2,33</td> </tr> <tr> <td>105 cm</td> <td>2,00</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ne pas traiter les parties des plantes qui seront récoltées. Si aucun ajout de granulés de chlorpyrifos n'a été effectué au semis, procéder par bassinage à 10, 28, 49 et 70 jours après les semis. Si un traitement au moyen de granulés de chlorpyrifos a été effectué aux semis, procéder par bassinage à 28, 49 et 70 jours après les semis.</p>	Espacement des rangs	L/ha	30 cm	7,00	60 cm	3,50	75 cm	2,80	80 cm	2,63	90 cm	2,33	105 cm	2,00
Espacement des rangs	L/ha														
30 cm	7,00														
60 cm	3,50														
75 cm	2,80														
80 cm	2,63														
90 cm	2,33														
105 cm	2,00														

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT À L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ: RADIS DU JAPON, RADIS, BROCOLI CHINOIS, NOISETTE)

Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit pour les usages spéciaux décrits sur cette étiquette a été rédigé par des personnes autres que La Coopérative Interprovinciale Limitée et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. La Coopérative Interprovinciale Limitée ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie relativement à l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures inscrites sur cette étiquette supplémentaire. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager La Coopérative Interprovinciale Limitée de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux usages décrits sur la présente étiquette.

MODE D'EMPLOI

RADIS DU JAPON (LO BOK, DAIKON)	Ne pas traiter plus de 3 fois par saison. Utiliser de l'équipement de traitement au sol seulement (PAS DE PULVÉRISATION AÉRIENNE). Ne pas appliquer moins de 32 jours avant la récolte. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
mouche du chou	Appliquer une dose de 210 mL dans 1 000 L d'eau par 1 000 m de rang. Effectuer le bassinage des rangs ensemencés 7, 20 et 35 jours après les semis.
RADIS	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Utiliser de l'équipement de traitement au sol seulement (PAS DE PULVÉRISATION AÉRIENNE). Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
mouche du chou	Appliquer une dose de 85 mL dans 380 L d'eau par 1 000 m de rang. Effectuer le bassinage avec les semences au moment des semis.
BROCOLI CHINOIS	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Utiliser de l'équipement de traitement au sol seulement (PAS DE PULVÉRISATION AÉRIENNE). Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
mouche du chou	Appliquer une dose de 150 mL dans 800 L/1 000 m de rang. Traiter une fois par saison par bandes sur les rangs, 5 à 7 jours après les semis.
NOISETTE	Ne pas traiter plus de trois fois par saison. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Appliquer au moyen d'équipement au sol seulement (PAS DE PULVÉRISATION AÉRIENNE). Ne pas retourner dans les champs traités dans les 4 jours suivant l'application pour effectuer des activités de dépistage.
puceron du noisetier	Appliquer une dose de 4,2 à 4,8 L dans 100 L/ha. Pulvériser sur le feuillage au moyen d'un pulvérisateur pneumatique seulement. Orienter les buses du pulvérisateur pneumatique vers l'intérieur du verger lors du traitement des rangs en bordure.
TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE RESPECTIVE DES PRODUITS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES RAVAGEURS SUPPRIMÉES, LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS D'USAGE.	

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT À L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ: POUR SUPPRIMER LE VER FIL-DE-FER DANS LES POMMES DE TERRE	
Le MODE D'EMPLOI de ce produit, pour supprimer le ver fil-de-fer dans les pommes de terre a été élaboré par des personnes autres que La Coopérative Interprovinciale Limitée. La Coopérative Interprovinciale Limitée ne fait aucune allégation et n'offre aucune garantie concernant le rendement (efficacité) de ce produit ou la tolérance des cultures au produit (phytotoxicité) lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions figurant sur cette étiquette pour la suppression du ver fil-de-fer dans les pommes de terre. Par conséquent, l'utilisateur accepte les risques de dommages ou de pertes dus à ces utilisations et il libère La Coopérative Interprovinciale Limitée de toute responsabilité relative à l'efficacité et/ou à la phytotoxicité de ce produit pour les utilisations décrites sur cette étiquette supplémentaire pour la suppression du ver fil-de-fer dans les pommes de terre.	
MODE D'EMPLOI	
Pomme de terre	Délai d'attente Les pommes de terre ne doivent pas être récoltées moins de 70 jours après le traitement. Délai de sécurité Le délai de sécurité prescrit (DS) est 24 heures.
Ver fil-de-fer (dans le sillon au moment du semis)	Dose de 21,6 mL de produit dans 5 L d'eau par 100 mètres de rangée (équivalent à 2,4 L de produit/ha, selon 90 cm d'espacement de rangée).

TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE RESPECTIVE DES PRODUITS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES RAVAGEURS SUPPRIMÉES, LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS D'USAGE.

FORESTERIE : PIN TORDU	USAGE RESTREINT Traiter au moyen d'équipement au sol seulement (PAS DE PULVÉRISATION AÉRIENNE). Utiliser dans l'Ouest canadien seulement.
dendroctone du pin ponderosa	NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit ne doit être utilisé que selon le mode d'emploi autorisé. Communiquer avec les organismes locaux responsables de la réglementation des pesticides pour obtenir des renseignements au sujet des permis d'utilisation exigés. Ce produit doit être appliqué seulement sous la supervision d'un spécialiste de la lutte antiparasitaire responsable des programmes de lutte contre les insectes. Pour usage terrestre seulement pour supprimer les petites infestations de dendroctone du pin ponderosa dans le peuplement du pin tordu. La surveillance a lieu entre la mi-juin et la mi-juillet pour vérifier si les arbres sont infestés. Il faut traiter les arbres infestés dans les quelques semaines suivant l'émergence prévue du dendroctone, généralement au début juillet, afin de tuer les adultes. Éviter de traiter lorsque les conditions favorisent une dérive du produit hors de la zone à traiter. Préparer une solution à pulvériser au moyen d'une dose de 41,7 L / 1 000 L d'eau pour obtenir une solution contenant 2% d'ingrédient actif par poids. Appliquer à un taux de 1 L de solution par mètre carré d'écorce avant l'émergence des dendroctones adultes. Traiter les fûts à partir du sol jusqu'à une hauteur minimale de 3 m ou jusqu'à ce que le diamètre du fût soit de 12,5 cm.
TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE RESPECTIVE DES PRODUITS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES RAVAGEURS SUPPRIMÉES, LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS D'USAGE.	

COMBINAISON D'HERBICIDES POUR LE MÉLANGE EN RÉSERVOIR

L'insecticide Chlorpyrifos 480 EC peut être mélangé en réservoir avec les herbicides cités ci-dessous pour le blé, l'avoine et l'orge. Le mélange contrôlera les insectes parasites, de même que les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées telles que signalées sur les étiquettes. **Lire attentivement le mode d'emploi et les précautions à suivre pour l'insecticide Chlorpyrifos 480 EC et l'herbicide utilisé. Si les doses et les temps d'application recommandés ne sont pas respectés pour chaque produit, le contrôle des insectes et des mauvaises herbes risque d'être insatisfaisant. Lorsqu'on mélange en réservoir, toujours respecter les instructions et les précautions les plus restrictives de chaque étiquette.** Lorsqu'on mélange en réservoir l'insecticide Chlorpyrifos 480 EC avec les herbicides suivants, il convient de toujours ajouter l'herbicide avant et l'insecticide Chlorpyrifos 480 EC ensuite. Si l'insecticide Chlorpyrifos 480 EC est ajouté avant, il risque de s'agglutiner et de boucher les conduites ou buses.

Avenge* 200-C

Banvel II* plus 2,4-D Amine

Logic* M

MCPA Ester

MCPA Amine

Buctril M*

2,4-D Ester

2,4-D Amine

* Une marque de commerce de les déclarants / propriétaires respectives.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE : Gestion de la résistance, Chlorpyrifos 480 EC insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Chlorpyrifos 480 EC insecticide et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides: Dans la mesure du possible, alterner le Chlorpyrifos 480 EC insecticide ou les insecticides du même groupe avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles. Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique. Inspecter les population d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à La Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

ENTREPOSAGE : Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture animale ou humaine lorsqu'on entrepose le produit ou qu'on élimine les restes. Éviter de conserver à forte température. Protéger de l'humidité. Éviter la contamination par l'eau, les acides ou les alcalins. Ne pas conserver à proximité d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(L'étiquette de base)

Groupe **1B** Insecticide

Chlorpyrifos 480 EC

INSECTICIDE

AGRICOLE

Concentré Émulsifiable

Contient du chlorpyrifos

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers et aux autres utilisateurs non certifiés d'utiliser ces produits.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET VOIR LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: Chlorpyrifos 480 g/L

Avertissement, contient l'allergène soja.

N° D'ENREGISTREMENT: 29849

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 10 L



Danger

Poison

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX/PEUT SENSIBILISER LA PEAU.

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P.1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

RC# 000-0210

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))